

ADDENDA à la Demande de propositions (DP)

Numéro d'addenda -3
Titre du projet - Relevés bathymétriques à différents sites, îles-de-la-madeleine, QC
Numéro de la DP - F5211-130506

Les questions suivantes ont été soumises par un soumissionnaire potentiel à l'autorité contractante dans le cadre de la DP en question:

Q1. Appendice « B », article 6.1. Nous assumons que le montant forfaitaire sera payé à la fin de chacun des 15 relevés. S'il vous plaît, confirmez.

R1. Oui, le montant forfaitaire sera payé à la fin de chacun des 15 relevés.

Q2. Relevés de vérification: Comment ces relevés sont-ils différents des relevés avant ou après dragage?

R2. Ils ne sont pas différents. Seul le nom du relevé change.

Q3. Sites d'immersion: À quelle distance du lieu de dragage se situent les sites d'immersions? Nous avons besoin des distances de transit afin de pouvoir présenter une offre. Quelle est la profondeur maximale/typique de l'eau?

R3. Voici les permis d'immersions. Les coordonnées des sites y figurent.

- G3598_Français_4543-2-04405_fra.pdf
- I3609_Français_4543-2-4406_fra.pdf
- M3686_Français_4543-2-4407_fra.pdf
- P3737_Français_4543-2-4408_fra.pdf

Les profondeurs sont indiquées sur les cartes marines pour chaque site d'immersion. (Carte marine #4950). Les profondeurs sont variables d'un site d'immersion à un autre. Elles peuvent se situer entre 12 et 30 mètres.

Q4. Sites des récifs artificiels. À quelle distance en mer se situeraient les sites? Quelle est la profondeur maximale/typique de l'eau?

R4. Voici un plan montrant les zones à couvrir. Référez-vous aux échelles pour les distances.

- 09056m01-Layout1.pdf

Q5. Y a-t-il des zones qui pourraient être obstruées au-delà du contrôle raisonnable des soumissionnaires; tels que des bateaux attachés à un quai ou d'une drague ou un autre navire ancré dans la zone d'étude? Comment les soumissionnaires peuvent-ils tenir compte de ces obstacles dans leur soumission?

R5. Oui cela pourrait arriver. Les éventuels navires ou autres obstacles seront déplacés au préalable sous la supervision du représentant local des Ports pour petits bateaux.

Q6. À l'appendice « C-2 », article 1.6.1. Le tableau énumère 9 sites de relevé bathymétrique, mais les exemples de l'addenda 2 ne montrent seulement que 4 cartes de port. Est-ce que les 5 autres sites seront également à relever? Pouvez-vous fournir les cartes similaires ou devons-nous assumer que ces relevés sont sur des zones similaires? S'il vous plaît confirmez que la « Zone d'exclusion » veut dire que cette zone ne sera pas draguée.

R6. Les 9 sites représentent des sites potentiels. Pour l'instant, seulement 4 sites sont confirmés. Les 5 autres sites demeurent des sites potentiels. Les autres sites sont de surfaces semblables. Les zones d'exclusions ne sont pas draguées mais elles doivent être sondées.

Q7. Le total de 15 sondages pourrait-être réparti comme suit?

- 1 Avant dragage
- 1 Après dragage
- 1 Site d'immersion
- 3 relevés X 4 sites = 12 relevés + 3 relevés pour récifs artificiels = 15 relevés (Total)

(Cela suppose que le dragage pour toutes les zones de dragage distinctes (par exemple, zone de dragage à 2,4 m, etc.) noté dans l'addenda 1, les travaux de dragage seront réalisés préalablement aux travaux de relevés bathymétriques). Est-ce que cela semble juste comme program total ?

R7. Il n'est pas de la responsabilité des soumissionnaires d'établir une répartition des relevés bathymétriques à réaliser. Ce que nous demandons aux soumissionnaires c'est d'uniquement nous fournir un prix moyen établi à partir des plans et des spécifications techniques soumis. L'appellation des relevés, l'échéancier de réalisation et la localisation du relevé à effectuer demeurent la responsabilité du Programme des Ports pour petits bateaux de Pêches et Océans Canada. S.v.p., vous référer au devis technique pour ces exigences.

Q8. À l'appendice « C-2 », au point 3.1.9 il est prescrit de « mettre en place des marégraphes ou des indicateurs de niveau d'eau ». Est-ce vraiment la responsabilité de l'entreprise qui

fera la bathymétrie ? Pour notre part, nous n'utilisons pas de marégraphe pour la composante verticale mais le GPS avec corrections en temps réel (RTK), donc si un marégraphe ou un indicateur de niveau d'eau est aussi requis nous devons considérer ceci dans les coûts.

R8. Cette exigence est facultative si l'entreprise possède les équipements électroniques de positionnement qui peuvent remplacer ceux demandés au point 3.1.9.

Q9. A l'Appendice « C-1 », article 2, nous devons attester la disponibilité et le statut du personnel. Cependant, dans les documents à vous présenter aucun endroit n'est prévu pour présenter l'équipe de travail qui exécutera les travaux bathymétriques. Devons-nous impérativement présenter l'équipe de travail ? Si oui, dans quelle section voulez-vous voir apparaître ces informations et sous quelle forme (ex. : curriculum vitae, titre, etc.) ?

R9. Non, vous n'êtes pas tenu de présenter l'équipe de travail, mais l'appendice « C-1 » doit être remis signé avec la documentation comme spécifié.

Tous soumissionnaires doivent signer et retourner le présent addenda avec leur proposition. Aucune proposition ne sera acceptée sans la page de signature signée de l'addenda.

Confirmation de l'ADDENDA numéro 3

Reçu par: _____
Nom de l'entreprise: _____
Signature du soumissionnaire: _____
Date: _____